



Chef d'équipe de sécurité incendie (SSIAP 2) Remise à niveau



PRE REQUIS

- Être titulaire de l'attestation de formation :
 - de Sauveteur Secouriste du Travail
 - ou du PSE 1 en cours de validité
- Être apte physiquement, attesté par un certificat médical datant de moins de 3 mois, conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005

OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le maintien des connaissances est obligatoire

- Article 7 de l'arrêté du 2 mai 2005 : les personnes titulaires du diplôme SSIAP 2 ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité de chef d'équipe durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V)

OBJECTIFS

- Retrouver l'aptitude à assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens et les compétences nécessaires :
 - à la tenue d'un PC de sécurité
 - au management de l'équipe
 - à la formation des agents.

DURÉE DE LA FORMATION

21 heures

PUBLIC CONCERNÉ

Les personnes titulaires du diplôme S.S.I.A.P.2 ou ERP2 ne pouvant justifier d'aucune activité en sécurité incendie depuis 3 ans

ACCESSIBILITE PSH

Nous consulter

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum : 5
Maximum : 12

LIEU

Inter ou intra entreprise

AF002-02-v01-2023-09
MAJ : 2023-11-24

PROGRAMME THEORIQUE

Rappel sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité

Mise en situation d'intervention

Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours

Gestion du PC de sécurité en temps de crise

Organisation d'une séance de formation

Organisation, fonctionnement et gestion des conflits de l'équipe de sécurité

MISE EN SITUATION

Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté au risque

METHODE PEDAGOGIQUE

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur
Pratique sur SSI, etc.

MODALITES D'EVALUATION

Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques pourra être transmise à son employeur.

VALIDATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Délivrance d'une attestation de remise à niveau SSIAP2.

Délivrance du diplôme SSIAP 2 par équivalence (pour les anciens diplômés ERP 2 ou IGH 2)

SUITE DE PARCOURS

Permet d'exercer la fonction de chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques

FINANCEMENT POSSIBLE



AF002-02-v01-2023-09

MAJ : 2023-11-24



14 rue de la Beaune
93100 Montreuil
01.84.87.07.10

Courriel : fpc@ecolesecurite.com - <https://www.ecolesecurite.com>
CNAPS FOR-093-2028-03-07-20230853682

96 rue Icare
34130 Mauguio
04.67.99.48.12

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.
Siret : 882 138 902 00011 - APE 8559B - R.C.S Nanterre : 882 138 902
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 119 223 497 92 auprès du préfet de région Ile de France